
Le dispositif juridique qui permettait aux mutuelles de la fonction publique de percevoir des aides de l'état employeur au titre de la protection sociale complémentaire de leurs adhérents a été abrogé en septembre 2005. Beaucoup de collègues s'interrogent. Quelles conséquences pour ma couverture mutualiste ? Quelles positions l'UGFF CGT a-t-elle adoptées, quelles propositions revendicatives a-t-elle défendues ? Où en sommes nous aujourd'hui ? Quelle attitude adopte l'UGFF CGT à la conférence sur le pouvoir d'achat ?... Toutes ces questions sont légitimes.

fichiers:



[Télécharger modif31oct4_PAGES_OCT_07_PSC.pdf](#) (113.15 Ko)

Public: [Protection sociale Complémentaire](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
